

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2021-38(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et un et le 1^{er} juin, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Date de convocation : 20 mai 2021

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 4

Absents : 1

Votants : 5 (4 + 1 pouvoir)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le 7 JUIN 2021

Étaient présents : Monsieur Robert GAY, 1^{er} vice-président ; Monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président, Monsieur Serge SARDELLA, membre du Bureau.

Était excusée : Madame Patricia PAUL, 2^{ème} vice-présidente (ayant donné pouvoir à monsieur Pierre POURCIN).

Objet : Engagement du SDIS 04 – Projet FENICS

Le Président expose :

Dans le cadre de la fin de sa programmation 2014-2020, le programme Interreg Alcotra a récemment ouvert un appel à projet appelé Alcotra – Relance. Cet appel à projet a pour objectif de financer les actions visant une relance de l'économie « écologique, numérique et résiliente » et assurant une transition fluide vers la nouvelle programmation Alcotra 2021-2027.

En réponse à cet appel, le SDIS 73, partenaire du SDIS 04 dans le projet PITEM RISK, a contacté le SDIS 04 pour une proposition de projet appelée FENICS (Field Emergency Network Information and Communication Squad).

Le projet vise à participer à la mise en place d'un module international d'assistance au profit des élus pour contribuer au rétablissement rapide des réseaux de télécommunication permettant la gestion de crise.

Le projet centre son action sur des opérations d'achat d'équipement et représente donc une opportunité pour le SDIS 04 de recevoir une aide financière pour ses projets d'investissement existants concernant l'équipement opérationnel.

Le SDIS 04 pourra cependant potentiellement être appelé à réaliser des exercices de test et à participer à la création de cas d'études.

Il est à noter que cet appel à projet est soumis à des règles spéciales concernant le cofinancement des activités. En effet, l'appel à projet Alcotra – Relance représente en réalité l'occasion pour le programme Alcotra de faire usage du reliquat de budget de la programmation 2014-2020. Ainsi, le taux de financement FEDER du projet sera évolutif en fonction de la somme effectivement restante lors de la conclusion de tous les autres projets Alcotra encore en cours.

Le programme Alcotra garantit ainsi un taux de financement de FEDER de 20% du budget total du projet, qui sera amené à évoluer au cours du projet jusqu'à potentiellement atteindre le taux maximal habituel de 85% du budget total du projet.

Il ressort des premiers travaux préparatoires sur la proposition de projet que le projet PRODIGE 2 représenterait un budget total compris entre 500 000 € et 3 000 000 €, en accord avec les limites de budget fixées par l'appel à projet.

En tant que partenaire du projet, le SDIS 04 devrait pouvoir compter sur un budget compris entre 200 000 € et 300 000 € pour la réalisation de ses actions, dépendant de son implication dans les activités du projet.

Chef de file : SDIS 73

Partenaires : SDIS 74, SDIS 04, SDMIS, SDIS 13, CNVVF (à confirmer), Corps Valdôtain des SP (à confirmer), Politecnico de Turin (à confirmer).

Il convient d'autoriser le Président du SDIS 04 à signer la convention de coopération du projet FENICS et l'ensemble des documents attachés au projet.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Pierre POURCIN

